MERCREDI 5 JANVIER 1944
84e ANNEE
N° 2

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

VIGILANCE ET PERSÉVÉRANCE

Les Français se sont accordé ces jours-ci — oh ! le plaisir, le plus souvent, fut modeste — quelques réjouissances exceptionnelles, et, en plus d'une maison, l'on a *trinqué* à la paix prochaine, en échangeant des promesses de la célébrer joyeusement.

Nous ne voudrions point diminuer l'agrément de cette espérance, ni même insinuer qu'on l'a manifestée trop tôt. Car, comme nous tous, et même comme les plus considérables d'entre nous, nous ne savons rien de ce qui se passera en cette année 1944, que l'on croit devoir rapporter parmi les hommes la concorde et la tranquillité.

Mais, ce que contre quoi nous pensons prudent de nous prémunir tous, c'est l'illusion, généralement fort répandue, que, les armes déposées, la vie publique des nations reprendra son cours normal.

Disons-nous bien qu'il faudra encore un certain laps de temps pour que les rapports internationaux se rééquilibrent. Et, à l'intérieur de chaque nation, il faudra aussi subir une période de réadaptation, qui n'ira pas sans gêne ni surtout sans effort.

A quoi sert, penseront certains, de nous faire entrevoir cette suite des difficultés présentes ? Il sera bien temps de pâtir, le moment venu ! Nous estimons, au contraire, qu'il importe de nous préparer à ces épreuves de l'après-guerre en ne nous berçant pas actuellement d'espoirs inconsidérés.

Notre tâche quotidienne est lourde, à quelque catégorie sociale que nous appartenions. Ne la négligeons point en nous disant que la prochaine paix arrangera toutes choses et que ce que nous ne faisons pas aujourd'hui, les saisons qui s'approchent le feront d'elles-mêmes.

Rien d'heureux pour la France ne se fera sans les Français et, s'ils s'abstenaient de tenir leur place dans le monde, le monde se passerait d'eux.

Jouissons donc de la trêve relative de cette fin d'année, mais réunissons tous nos efforts pour nous rendre aussi favorable que possible l'année qui vient.

Sur le point d'être enseveli, un septuagénaire « ressuscite »

A Orchies, près de Douai, M. Charles Bleusez, 78 ans, dont le décès avait été constaté légalement depuis deux jours, allait être enseveli, lorsqu'à la stupéfaction des membres de sa famille assemblés à son chevet, il se dressa sur son lit. Sans paraître manifester le moindre étonnement du funèbre appareil dont il était entouré, le « ressuscité » se borna à déclarer avec le plus grand calme : « Ah ! j'ai bien dormi. »

S'étant mis au lit un soir, sans ressentir aucun malaise, M. Bleusez était tombé en léthargie et n'avait pu être réveillé le lendemain. Le médecin de l'état civil avait alors constaté son décès.

Si le septuagénaire peut se réjouir d'avoir échappé à une mort atroce, il n'en demeure pas moins légalement décédé et devra obtenir un jugement constatant sa résurrection.

Réorganisation du ministère de l'intérieur

Des décisions viennent d'être prises dans le sens d'une réorganisation et d'un renforcement du ministère de l'intérieur, à qui incombe la charge d'assurer la sécurité publique, réorganisation et renforcement qui ont pour but de donner aux services placés sous la haute autorité du chef du gouvernement, ministre de l'intérieur, des moyens de coordination et d'action plus efficaces.

M. Marcel Lemoine est nommé Secrétaire d'Etat à l'intérieur ; M. Joseph Darnand, Secrétaire général au maintien de l'ordre ; M. André Parmentier, Directeur général de la police nationale.

Neuf sous-préfectures rétablies

Le « Journal Officiel » vient de publier une loi portant rétablissement de neuf sous-préfectures qui avaient été supprimées. En vertu de ce texte, sont rétablies les sous-préfectures d'Ancenis, troisième classe (Loire-Inférieure) ; de Cosne, troisième classe (Nièvre) ; d'Ussel, troisième classe (Corrèze) ; de Toul, troisième classe (Meurthe-et-Moselle) ; de Nogent-le-Rotrou, troisième classe (Eure-et-Loire) ; de Loches, troisième classe (Indre-et-Loire) ; de Romorantin, troisième classe (Loire-et-Cher) ; de St-Jean d'Angély, troisième classe (Charente-Maritime), et de Mantes, troisième classe (Seine-et-Oise).

Bombardement de la région parisienne

Vendredi, dans l'après-midi, des escadrilles anglo-américaines ont bombardé la région parisienne. Plusieurs localités ont été touchées.

Au total, dans les diverses localités atteintes, on comptait 231 morts et 261 blessés hospitalisés.

On comptait, en outre, 6 morts et 26 blessés, du fait des éclats des projectiles de la D.C.A. Plus de 300 autres blessés ont été, en outre, soignés dans les postes de secours.

Pour les retraités

En vertu d'une disposition budgétaire, promulguée au « Journal Officiel » du 2 janvier, tous les personnels civils ou militaires de l'Etat admis à la retraite d'ancienneté ou professionnelle auront droit désormais, dès la cessation de leur activité, à une allocation d'attente égale au montant, sommairement calculé, de leur pension. La même disposition sera appliquée aux pensions de reversion des veuves et orphelins.

M. Lucien Romier a démissionné

M. Lucien Romier, ministre d'Etat, a donné sa démission.

Elle a été acceptée.

Prisonniers rapatriés

Le nombre total des prisonniers rapatriés, au cours du mois de décembre, est de 10.848.

Les Charentes bombardées par l'aviation anglo-américaine

Dans la journée de vendredi dernier, l'aviation anglo-américaine a bombardé plusieurs localités de la Charente-Maritime et de la Charente. Dans un petit village qui a été complètement détruit, on compte onze morts, dont deux enfants, et douze blessés. Un docteur, deux de ses parents, sa bonne et un enfant ont été tués dans un château de la région, qui a été atteint par sept bombes. Dans une autre localité, sept morts et treize blessés ont été dénombrés.

En peu de mots...

● Désormais l'envoi d'images, d'emblèmes ou d'objets symboliques ayant une signification macabre tombera sous le coup de la loi et sera puni au même titre que les menaces de mort.

● Le gouvernement chilien vient de rétablir la liberté du commerce de l'or.

● Dans un télégramme adressé au Führer à l'occasion du nouvel an, M. Mussolini a déclaré que cette année verrait les soldats italiens reprendre la lutte aux côtés des troupes du Reich.

● On annonce la mort du général de corps d'armée du cadre de réserve J.-B. Dumas, grand officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre.

Il avait commandé en 1915, sur le front de guerre, le 17e corps d'armée.

● Deux paysans égyptiens qui creusaient un puits près d'Akhmin, en Haute-Egypte, ont mis, par hasard, à jour, le tombeau du roi Mena, le premier des Pharaons qui ait fait frapper de la monnaie d'or.

● Le montant total des dépenses engagées par les Etats-Unis, en 1943, s'élève au chiffre de 88 milliards de dollars.

Le stage dans les Chantiers de Jeunesse

Sont dispensés du stage :

Non seulement les jeunes gens ayant contracté un engagement dans la Police ou la Gendarmerie et y ayant accompli 8 mois de service et ceux ayant contracté un engagement dans les armées de terre et de mer ;

Mais aussi les jeunes patriotes ayant contracté un engagement dans les rangs de la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme qui, sur le Front de l'Est, combattent le communisme, les armes à la main, sous commandement et drapeau français, pour le plus grand bien de la communauté française toute entière.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, deux matinées : Raimu dans : L'HOMME QUI CHERCHE LA VERITE. Complément et actualités.

PALAIS DES FETES

Mercredi 5, jeudi 6, samedi 8 janvier, soirée à 21 heures. Dimanche, deux matinées : première à 13 h. 45 ; deuxième à 16 h. 30. Soirée à 21 heures. Pierre Fresnay et Marcelle Géniat dans : LE BRISEUR DE CHAINES. Avec un bon complément. France Actualités.

CHRONIQUE DU LOT

CONTINGENTEMENT DU GAZ

Réduction des consommations autorisées de certains établissements

La décision n° 3, en date du 14 décembre 1943 du Directeur des Mines, prescrit :

« Pour les établissements auxquels « s'applique l'arrêté ministériel du « 3 décembre 1943, relatif à la modification provisoire des heures de travail et pendant tout le temps où il « s'appliquera, la consommation autorisée du gaz est réduite de 20 0/0 « par rapport, tant à ce qu'elle est « présentement, qu'à la valeur qui résulterait ultérieurement d'une modification du coefficient de rationnement prévu à l'arrêté du 23 septembre 1941 ou d'une décision spéciale « de l'établissement en cause. »

En conséquence, les établissements industriels, commerciaux, artisanaux ou coopératifs visés par l'arrêté du 3 décembre 1943 et qui doivent fermer deux jours par semaine, sont priés de tenir compte de cette réduction de 20 0/0 pour le calcul de leur consommation autorisée de gaz.

Le Grand Prix Balzac

C'est au mois d'avril 1944 que sera décerné le « Grand Prix Balzac », destiné à récompenser les auteurs d'œuvres d'imagination consacrées à l'étude des mœurs de l'époque, ou d'une partie de l'époque, comprise entre les années 1870 à 1943.

Le jury, composé de MM. Gabriel Boissy, Drieu la Rochelle, Robert Francis, Pierre Hamp, Jean de La Varende, Georges Simenon et André Thérive, répartira une somme de 150.000 francs en quatre prix de valeur inégale, respectivement fixés à 100.000, 25.000, 15.000 et 10.000 francs.

Rappelons que les concurrents devront déposer leurs manuscrits, avant le 15 mars 1944, au siège des Editions Balzac, 3, rue Auber, à Paris, pour la zone nord, et aux bons soins de M. Costantini, 6, rue Childebert, à Lyon, pour la zone sud.

Commissariat général à la Jeunesse

Une loi parue au « Journal Officiel » supprime le Secrétariat général à la jeunesse et le remplace par un Commissariat général.

Par décret, M. Maurice Gait, agrégé de l'Université, est nommé Commissaire général.

Nous adressons à M. Maurice Gait, qui a été professeur au Lycée Gambetta et qui compte à Cahors de nombreuses sympathies, nos vives félicitations.

Paiement de la taxe piscicole

Le timbre-vignette constatant, pour 1944, le paiement de la taxe piscicole, ne pouvant être mis en service avant la fin de l'année, la validité du timbre au millésime 1943 est prorogée jusqu'au 31 janvier 1944.

Action Textile Spéciale

La campagne d'échange de vieux chiffons contre points textiles, qui devait se dérouler dans le Lot du 26 janvier au 6 février 1944, est reportée du 8 au 18 mars 1944. Les dates d'ouverture des divers centres d'échange établis dans la plupart des chefs-lieux de canton, seront communiquées ultérieurement.

Statut général des fonctionnaires

Le « Journal Officiel » publie une loi modifiant le statut général des fonctionnaires en vertu de laquelle les membres de l'enseignement admis à la retraite par limite d'âge, continueront l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, sauf décision contraire prise dans l'intérêt du service.

Inspection Académique du Lot

L'Inspection Académique communique :

Les épreuves écrites du C.A.P. auront lieu le jeudi 24 février, à 8 heures, dans les centres de Cahors, Figeac, Gourdon. Aucune convocation individuelle ne sera adressée, le présent avis en tenant lieu. Les demandes doivent parvenir à l'Inspection Académique entre le 1er et le 31 janvier 1944.

Changements de domicile

Tout Français, qui change de domicile, est tenu de le déclarer, même si ce changement a lieu à l'intérieur de sa commune.

Cette déclaration doit être faite au Commissariat de Police (ou s'il n'y a pas de Commissariat de Police à la Mairie), avant le départ de la commune du domicile que l'on quitte et dans les huit jours de l'arrivée dans la commune où l'on s'installe.

De sérieuses difficultés concernant particulièrement l'octroi de nouveaux titres de ravitaillement peuvent résulter de l'omission de ces déclarations.

Le Journal du Lot offre ses vœux les meilleurs
POUR 1944
à tous ses Abonnés et Lecteurs

INSTRUCTIONS à suivre en cas de bombardement

1° Avant de quitter l'appartement :

Ouvrir les fenêtres ; remplir tous les récipients d'eau ; fermer compteurs à gaz, électricité, eau.

2° Ce qu'il faut avoir avec soi :

A défaut de masque, grand mouchoir que l'on mouille et que l'on met sur le nez, s'il y a une bombe à phosphore, en fermant la bouche ; valises (effets, valeurs, nourriture, eau potable, objets de pansement).

3° Descendre à la cave rapidement :

Y trouver pelles, pioches, haches, lampes électriques ou bougies et allumettes, un appareil sonore, un banc ou une chaise, un seau plein d'eau ; soupiraux fermés par une planche et de la terre ; se tasser dans l'angle de sécurité formé par un mur ou une encoignure de deux murs placés au milieu du sous-sol.

4° Attaque de la bombe incendiaire :

a) Bombe bâton (1 kg. 700 : partie incendiaire 200 gr. magnésium, aluminium ; ressemble à un feu de bengale mais explose ; traverse un seul étage) ; pour l'attaquer, se tenir à l'abri de l'explosion derrière un mur ; se servir de sable d'abord, d'eau et de l'extincteur.

b) Bombe à phosphore (14 ou 20 kg : partie incendiaire 3 kg. 500 dont 500 gr. de phosphore ; traverse plusieurs étages ; explose en envoyant des flammèches) : pour l'attaquer se servir dans l'ordre de sable, d'eau, de l'extincteur.

c) Bombe liquide (110 kg. : benzol ; traverse plusieurs étages ; n'explose pas ; liquide en feu qui coule) : pour l'attaquer, pas d'eau — éteint-on de l'essence qui brûle avec de l'eau ? — mais le sable, l'extincteur sont indiqués.

Comment seront obtenus les titres d'alimentation de janvier 1944

La feuille semestrielle de coupons : en échange du coupon de la feuille de coupons du deuxième semestre 1943 portant la mention « coupon d'échange décembre 1943 ».

Le coupon de la nouvelle feuille portant l'indication « coupon d'échange juin 1944 » ne devra pas être enlevé avant le mois de juin, sauf instructions contraires formelles visant certains cas particuliers.

Les tickets de viande et la feuille de denrées diverses : en échange du coupon n° 7 de janvier.

Jusqu'à nouvel ordre et en ce qui concerne le fromage, seuls les tickets-chiffres doivent être amputés sur les feuilles de denrées diverses des malades bénéficiaires des régimes 1 et 2.

La feuille de tickets de pain : en échange du coupon n° 6.

Les suppléments pour travailleurs de force : en échange du coupon n° 4.

Les tickets spéciaux : suivant les modalitées et aux mêmes consommateurs que précédemment.

Titres de décembre restant valables en janvier.

Cartes individuelles d'alimentation, carte de grossesse, feuilles de tickets de pommes de terre (valables du 1er septembre 1943 au 29 février 1944), cartes d'inscription, feuilles de coupons d'inscription.

AUX CHASSEURS,

Afin de vous éviter des ennuis, le Bureau de la Société départementale des Chasseurs du Lot croit devoir vous préciser que nul ne peut se livrer à la destruction des animaux nuisibles : capture des lapins de garenne au moyen de bourses et furets (les jours de chasse stipulés dans les arrêtés préfectoraux d'ouverture), piégeage contre la sauvagine, participation aux battues, etc., sans être muni d'un permis de chasse.

En outre, le furetage sur les propriétés d'autrui, sans l'autorisation du propriétaire, est considéré comme délit et réprimé comme tel.

Sans commentaires

La seule commune de Gramat, qui ne compte que quelque 3.000 habitants, a donné au *Secours National* 91.556 fr., lors de la quête à domicile qui vient d'y être faite.

Ceci, nous semble-t-il, se passe de commentaires.

C'est au nom de tous ceux que cette somme va lui permettre de secourir (enfants, réfugiés, sinistrés, etc...), que le *Secours National* transmet aux Gramatois ses remerciements émus en souhaitant que tous comprennent et suivent l'exemple qu'ils ont su leur donner.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni, le 31 décembre 1943, sous la présidence de M. Gisbert, maire, assisté de MM. Pébeyre, Méric, Colomb et Germain, adjoints.

Collège moderne. — Sur rapport de M. Méric, le Collège est autorisé à traiter de gré à gré pour les fournitures de 1944. Mesure d'économie.

Téléphone de Saint-Henri. — M. Méric présente un rapport par lequel il fait approuver les dépenses d'installation du poste téléphonique de Saint-Henri.

Relèvement de traitements et d'indemnité. — Sur rapport de M. Méric, le Conseil vote le relèvement de 6 à 8.000 francs du professeur de musique et le relèvement de 500 à 700 fr. de l'indemnité de surveillance aux instituteurs et institutrices.

Personnel communal. — Sur rapports de M. Méric, le Conseil adopte une série de mesures par lesquelles une avance forfaitaire est accordée pour rémunération du personnel communal, à qui l'on applique un barème l'assimilant au personnel de la Préfecture ; qui relèvent les salaires des employés auxiliaires temporaires de l'administration municipale et qui accordent des secours aux anciens serviteurs de la ville non retraités et à leurs veuves.

Le Secrétariat général. — M. le Maire expose au Conseil que les circonstances actuelles imposent au Secrétariat général de la Mairie un tel surcroît de travail qu'avec l'organisation présente il ne peut y suffire, malgré l'activité de M. Rescoussié. Il importe, dans l'intérêt même de la ville et des administrés, de lui adjoindre un autre collaborateur qui permettra au Secrétaire général de se consacrer plus entièrement à la direction générale des services et à la réception des administrés qui, actuellement, absorbe la majeure partie de son temps.

Le Cercle Gambetta. — Il est décidé que le bail fait par la ville au Cercle Gambetta sera renouvelé par tacite reconduction.

Rapports financiers. — M. Pébeyre présente une série de rapports financiers.

Le premier a trait au budget additionnel de l'exercice 1943 pour le Service Vicinal. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 290.264 fr.

Le suivant fait approuver le budget primitif pour 1944 du Bureau de Bienfaisance, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 164.021 fr.

Le troisième a trait à des demandes de subventions diverses. M. Pébeyre expose que ce chapitre des subventions est déjà très chargé sans qu'il soit très sûr que toutes ces subventions présentent une grande utilité. Nombre d'entre elles sont peu élevées, mais le total est lourd pour le budget municipal. Il est bien difficile, parfois, de supprimer des subventions devenues habituelles, on peut du moins se refuser à en accorder de nouvelles. Le Conseil se range à cet avis et les subventions sollicitées ne sont pas votées.

Mesures diverses. — Toujours sur rapports de M. Pébeyre, le Conseil adopte une série de mesures relatives à la rétribution du fontainier de Bégoux, à l'indemnité pour la gérance de la cabine téléphonique de Bégoux, à l'allocation du dixième du traitement du receveur municipal.

Budget primitif de la Ville pour 1944. — Enfin, M. Pébeyre fait un remarquable exposé financier en présentant le projet de budget primitif de Cahors pour l'exercice 1944, qui frappe le Conseil par sa pertinence et sa clarté. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Disons pour l'instant qu'il se présente en sérieux équilibre et qu'il s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 6.219.283 fr.

Interprète de ses collègues, M. le Maire exprime à M. Pébeyre ses félicitations pour son travail et ses remerciements pour sa précieuse collaboration.

Rapports divers. — Sur rapports de M. Colomb, le Conseil adopte une majoration de 12.500 fr. pour augmenter la prime d'assurances d'incendie, rendue nécessaire par suite de l'augmentation des risques. Il vote ensuite le relèvement des salaires du personnel journalier de la voirie.

M. Germain fait voter un avenant à l'assurance des sapeurs-pompiers de Cahors.

Allocution de M. le Maire. — Avant de lever la séance, M. le Maire tient à exprimer sa gratitude à ses adjoints et à ses collègues du Conseil municipal, auprès desquels il a trouvé un concours qui a facilité sa tâche. Il remercie aussi le personnel municipal pour son dévouement à l'œuvre commune dans l'intérêt de la population.

Grâce à toutes ces collaborations, la municipalité a pu faire face à bien des difficultés ; elle a essayé, avec tout son cœur, d'administrer dans la justice en gênant le moins possible et en aidant de son mieux ses administrés.

M. le Maire, qui s'exprime avec une visible émotion, termine en adressant à tous et à la Ville de Cahors, ses vœux fervents.

La séance est ensuite levée.

Tribunal d'Honneur de la Légion

Par décision de M. le Président de la Cour Nationale d'Honneur de la Légion Française des Combattants, en date du 20 décembre 1943, M. Clément-Grandcour a été nommé Président du Tribunal d'Honneur du Lot.

UN SPECTACLE DE CHOIX

Dimanche 9 janvier, à la Salle Alain de Solminihac, grande séance récréative au profit du *Secours National*.

Au programme : *Gringoire*, l'émouvante pièce de Th. de Banville. Deux sketches très drôles : *La disparue*, de Paul Colline. *Une drôle de maladie*, de Roméo Carlès. Et des chansons, un équilibriste, etc...

Vous viendrez nombreux assister à ce spectacle de famille pour passer une bonne après-midi et faire en même temps une bonne action. Matinée à 14 h. 30. Soirée à 20 h. 30.

On peut louer ses places au *Secours National*, 54, rue Emile-Zola. Places de 10 à 30 francs.

Naissances

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un beau garçon, qui a été prénommé Bernard, chez Mme et M. Layrac, l'excellent propriétaire du café de l'Industrie.

Compliments aux parents et nos meilleurs vœux de bonne santé au bébé.

⁂

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance d'une fille prénommée Claudine, au foyer de notre camarade Estradel, typographe à l'Imprimerie du *Journal du Lot*.

Avec tous ses camarades d'atelier, nous lui adressons nos cordiales félicitations et nos meilleurs vœux pour la maman et le bébé.

Taux de marque pour commerce de tissus

Le C.O.C.H.E.T. vient de faire connaître que l'arrêté 567 concernant le taux de marque pour les commerces de tissus au détail continue à être applicable après le 1er janvier 1944 (télégramme du 30-12-43 du C.O.C.H.E.T.).

Solidarité légionnaire

La Légion communique :

Les Dames S.M.S. de la Légion Française des Combattants de Cahors, sous la direction de Mme Robinet, sont allées, le jour de Noël, distribuer aux vieillards de l'hospice, une copieuse collation composée de chocolat, gâteaux, galettes, friandises, vin blanc, etc...

Le Secours National avait bien voulu participer à cette distribution en envoyant un important contingent de denrées rares.

Le Chef Départemental Petit s'est entretenu cordialement avec les Anciens Combattants hospitalisés ; il a remercié Mme la Supérieure de l'aimable accueil réservé au Service Social de la Légion.

Cette action sera étendue, M. le Maire de Cahors ayant bien voulu donner son chaleureux accord à la Légion.

Tribunal départemental des pensions de Cahors

Sont nommés, pour 1944, membres du Tribunal départemental des pensions de Cahors :

Membre : M. le docteur Maurice Besse.

Membres suppléants : MM. le docteur Ségala et le docteur Delport.

Commissariat de police

Le Commissariat de police communique :

La Police d'Etat de Cahors procède au recrutement d'un agent-comptable auxiliaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Commissaire de Police de Cahors.

Le bien portant...

... est celui qui digère bien, qui, éliminant bien les déchets organiques, a un sang pur, une peau saine, se sent robuste. Tâchez d'être ce « bien portant » en prenant des Sels Largan, dont le chlorure de magnésium exerce une action dépurative, hépatique et tonique. Un flacon pour un litre de solution : 12 fr. 10, ttes phies. Visa 846 P. 4544.

SOCIETE DES ETUDES DU LOT

La prochaine réunion de la Société des Etudes aura lieu lundi prochain, 10 janvier, à 17 heures, au local habituel. MM. les membres sont priés d'y assister.

Ordre du jour : Compte rendu financier par M. Bousquet ; dépouillement des publications reçues par le Secrétaire général ; compte rendu de l'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés savantes : Languedoc-Pyrénées-Gascogne par M. Fourgous : une Crosse d'Evêque de Cahors du XIIIe siècle par M. Fourgous ; honneurs funèbres rendus à l'Evêque par les Consuls de la Ville de Cahors en 1741 par M. J. Calmon ; des noms employés pour désigner des métiers du Moyen Age à nos jours par M. R. Prat ; communications diverses.

Le Secrétaire général.

Découverte d'un produit antidoryphorique d'une grande efficacité ?

Des produits antiparasitaires sans danger pour l'homme et doués du maximum d'efficacité auraient été découverts et heureusement expérimentés par deux chimistes français.

Un de ces produits, baptisé hexachlorure de bensène, peu volatile, posséderait une persistance d'action qui manque aux insecticides d'origine végétale, tels que la nicotine, le pyrèthre, etc... Produit antidoryphorique de premier ordre, il pourrait être utilement employé également pour traiter les pommiers, les champignons et serait un anti-mites énergique.

Le budget de 1944

Le budget général de 1944 fixé par la loi de finances, publiée au « Journal Officiel », s'établit ainsi : Dépenses : 151 milliards 048 millions, 958.300 francs ; Recettes : 136 milliards 947 millions 804.000 francs.

Dont acte

M. Fougère, le négociant en armes et cycles de Cahors, nous prie de faire connaître que, contrairement aux bruits qui ont circulé, il n'appartient et n'a jamais appartenu à aucune formation politique. Dont acte.

DOCUMENTEZ-VOUS
LISEZ
Signal
2 FOIS PAR MOIS
40 PAGES DONT
8 EN COULEURS
EN VENTE PARTOUT 5 Frs

CAHORS

Puy-l'Evêque

Mariage. — Nous enregistrons avec plaisir le mariage, qui vient d'être célébré à la mairie du 20e, à Paris, de Etienne-Roger Borredon, Inspecteur des Contributions Directes, 56 *bis*, rue Haxo, Paris, avec Marguerite-Marie-Mathilde Dupont, s.p., domiciliée à Herson (Aisne). Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux époux, ainsi que nos sincères félicitations à Mme et M. E. Borredon, parents du marié, instituteurs honoraires, domiciliés avenue des Balmes, à Puy-l'Evêque.

Chaussures. — La liste des bénéficiaires de bons de chaussures est affichée à la mairie. Les bons non retirés à la date du 15 janvier seront annulés d'office.

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINE
2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3934. — 4-1-44

Albas

Imposantes obsèques. — Dimanche matin ont eu lieu, au milieu d'une énorme affluence, les obsèques de Christiane Bergogne, prématurément enlevée à l'âge de 22 ans, après une implacable maladie. C'était une très gracieuse jeune fille, des plus sympathiques, et dont la mort a bien tristement ému la population d'Albas.

Autour du char funèbre, symboliquement drapé de blanc, étaient suspendues de nombreuses gerbes et de magnifiques couronnes, dont celle de la jeunesse albassienne.

La chorale St-Etienne, dont la regrettée défunte faisait partie, lui a chanté une impressionnante messe de requiem devant une assistance qui ne trouvait plus place dans notre paroissiale.

Aux si nombreux témoignages de sympathie que la population a prodigués à la famille, nous tenons à ajouter nos condoléances les plus attristées qui vont à nos amis Mme et M. Paul Bergogne, les parents si cruellement éprouvés, à André Bergogne et à sa petite sœur, ainsi qu'à toute la parenté.

Catus

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort, à l'âge de 98 ans, de Mme Valat, habitant précédemment Mercuès avec sa fille, Mme Bouyssié, et décédée chez sa petite-fille, Mme Jean Soulié, à Catus.

Dans ces tristes circonstances, nous adressons nos plus sincères condoléances à Mme Bouyssié, Madame et Monsieur Jean Soulié, Maire et Conseiller général de Catus et à toute la famille notre profonde sympathie.

Une bonne tisane pour le foie

Si vous avez à vous plaindre du foie, buvez, après le dîner, une tasse de tisane Vichyflore (plantes et sel Vichy-Etat). Vichyflore soulage le foie, fait couler la bile, améliore la digestion. Son goût est agréable. 11 fr. 90, ttes Phies. Visa 846, P. 6572.

FIGEAC

Capdenac-le-Haut

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un gros garçon, qui a été prénommé André-Jean, chez les époux Bernard Aymard, du Portail-Rond. C'est leur 8e enfant.

Compliments aux parents et vœux de bonne santé au bébé.

AVIS DE DECES

Monsieur A. CLARY, Lieutenant en retraite ; Monsieur Maurice CLARY, Professeur au Lycée de Nice et sa famille ; Monsieur René CLARY, Docteur en médecine à Paris et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame CLARY

née SALON, Anne

Directrice d'école honoraire

décédée le 3 janvier, dans sa 72e année, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le jeudi 6 janvier, à 9 h. 15, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 53, Boulevard Gambetta, à 9 heures.

Pour ne plus tousser avalez ces comprimés

Enrhumés, grippés, bronchiteux, utilisez ce remède commode, les comprimés Pulmoll, que vous pouvez emporter sur vous et prendre à tout moment. 5 à 8 comprimés Pulmoll que vous avalez par jour suffisent pour apaiser, raréfier, empêcher la toux, pour assainir et protéger les bronches. Vous connaissez vite un soulagement remarquable. Demandez à votre pharmacien des comprimés Pulmoll, faciles à prendre, dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846, P. 8028.

GOURDON

Gourdon

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, à l'âge de 75 ans, après une longue maladie, de notre ancien et estimé collaborateur M. Bruno Paul, ancien chef des bureaux de la sous-préfecture de Gourdon.

Ses obsèques ont eu lieu avec le concours d'une nombreuse assistance qui avait tenu à rendre un dernier hommage à l'homme serviable et de commerce agréable qu'était M. Paul Bruno.

Nous prions sa famille de trouver ici l'expression de nos plus vives condoléances.

Martel

Nécrologie. — Nous apprenons le décès, quartier de l'Hospice, de Mlle Thérèse Lachièze, 72 ans, et, route de Meyssac, celui de M. Vergne Jean, âgé de 82 ans. Nos condoléances.

Foire de la St-Maur. — Le 16 janvier 1944 étant un dimanche, la foire qui a lieu habituellement ce jour-là à Martel se tiendra exceptionnellement cette année le samedi 15 janvier.

CREDITS SANS INTERETS

jusqu'à concurrence de 100 pour 100 de la valeur du gage, grâce à la Coopérative Financière.

A chaque Famille « SA MAISON ».

Constituez-vous des « Capitaux-Coopératifs » en prévision d'une acquisition ou d'une construction.

Avantages spéciaux pour les TERRIENS. « ACCES » à la propriété POUR TOUS.

Remboursement en 200 mois ou 250 mois (ou plus rapidement). Seuls frais généraux : 1 fr. 30 % l'an env.

Correspondants demandés

Ecr. : CREDIT MUTUEL AGRAIRE ET FONCIER
15, Boulevard de la Madeleine
Paris, Ier — Tél. Opé. 76-92
Agent : M. Laval
62, Bd Gambetta, Cahors

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
NOTAIRE A CAHORS

BAIL DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU Jean-Léon, notaire à Cahors, le dix-huit novembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré le vingt-six novembre mil neuf cent quarante-trois, V. 787 *bis*, F. 6, C. 26, il a été donné à bail du premier janvier mil neuf cent quarante-quatre au trente et un juillet mil neuf cent quarante-cinq, par Monsieur DELMAS, Pierre-Gustave, minotier à Puy-l'Evêque, à Monsieur LIZOURET, Marcel, gérant de boulangerie, demeurant à Cahors, trois, rue de la Préfecture ;

Un fonds de commerce de boulangerie sis à Cahors, trois, rue de la Préfecture, dénommé « Boulangerie COUDON », avec le matériel.

Le dit fonds étant exploité, pendant toute la durée de la location, par le locataire pour son propre compte et à ses risques et périls, le propriétaire ne répondant d'aucun des engagements pris par lui, de quelque nature qu'ils soient, relatifs au fonds de commerce.

Les parties ont élu domicile en leur demeure respective.

Toujours froid aux pieds ? Améliorez votre circulation

C'est parce que votre sang circule mal que vous avez les extrémités froides, les jambes facilement engourdies, les chevilles enflées le soir, le visage congestionné. Prenez vingt gouttes Florides aux repas, trois semaines par mois. Les gouttes Florides font circuler le sang et vous vous trouverez certainement très bien de cette cure. 16 fr. 90, ttes Phies. Existe aussi en comprimés, 16 fr. 30. Visa 846, P. 7932.

PETITES ANNONCES

La plus brillante des carrières Vous sera réservée si vous apprenez la *Comptabilité* par correspondance. Brochure explicative n° 62 X sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris (2e).

A vendre POELES A BOIS, neufs et occasions. S'adresser : Bouyer Marcel, fumiste, 3, rue Cathala-Côture, Cahors.

PRESURE FABRE
PURE
RÉGULIÈRE
INVARIABLE
33, RUE DE LA HAIE COQ
AUBERVILLIERS - SEINE

A vendre, VELLE DE NAISSANCE, race laitière. Dasquié, Regourd, Cahors (Lot).

Il a été perdu le 19 décembre, quai Cavaignac, un GANT DE PEAU, noir avec longue manchette, doublé fourrure loutre.

Prière de le rapporter, 15, quai Cavaignac. Récompense.

GARDE propriété Lot, logé, petite culture, conviendrait à berger ou à carrier. Ecr. Havas, Périgueux, 4.004.

A vendre CHENES TRUFFIERS. S'adresser : Mourguès, trufficulteur, Laval par Payrac (Lot).

ETUDE DE Me Henri MELLAC
Notaire à Cahors
83, boulevard Gambetta

Suivant acte reçu par Me Henri MELLAC, notaire à Cahors, le 30 novembre 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 2 décembre suivant, volume 787, folio 9, numéro 39, Madame Paulette ROUSSY, restauratrice, épouse de Monsieur Camille VIDAILLAC, demeurant à Cahors, rue Saint-André, numéro 10, a vendu à Madame Yvonne-Marie-Louise LAGARDE, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Justin BERLAND, demeurant à Paris (16e), rue Fantin-Latour, numéro 16, un fonds de commerce de café-restaurant, exploité à Cahors, rue Saint-André, numéro 10, comprenant : le nom commercial, l'enseigne l'achalandage, la grande licence des boissons et le matériel.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er décembre 1943.

La présente vente a été publiée au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions des fonds de commerce*, en date du 25 décembre 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 20 jours de la présente insertion en l'étude de Me MELLAC, notaire à Cahors, domicile élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, le 11 décembre 1943.

Pour deuxième insertion. — Henri

Pour l'intestin de la douceur

Un excellent moyen de combattre la paresse intestinale consiste à prendre, le soir, un comprimé Vichybol, laxatif doux qui réveille les glandes intestinales et régularise l'écoulement de la bile. Vichybol procure des évacuations régulières et ne fatigue pas. Vichybol, 9 fr. 50, ttes Phies. Visa 846, P. 2889.

ETRANGE MARIAGE

par

CONCORDIA MERREL

N° 23

— Non, certainement non ! cria Rosalie. Elle continua d'un ton adouci : — Vous pouvez imaginer combien ce sujet doit lui être pénible... Il ne faut pas rouvrir sa blessure. De plus, les Talbot appartiennent à une très ancienne famille et ils sont très fiers : si jamais la mère de Quentin apprenait ce qui en est, j'ai bien peur que ses sentiments pour Honor ne s'en ressentent. Naturellement vous et moi ne tenons pas Honor en moindre estime, mais le monde en général, et Mme Talbot mère en particulier, n'ont pas notre largeur d'esprit. Il ne faut, à aucun prix, remettre cette pénible affaire sur le tapis et exposer notre bien-aimée Honor à être méprisée !

— Non grands dieux, non ! s'écria Ginesta terrifiée. Je garderai le secret sur ma parole de Falkland et vous savez je n'y manquerais pour rien au monde !

Ayant appris tout ce qu'elle désirait savoir, Rosalie se débarrassa rapidement de Ginesta. Elle avait besoin d'être seule pour examiner la question sur toutes ses faces. Elle était assurée que Ginesta ne parlerait pas ; elle se trouvait donc maîtresse de l'heure et elle était bien décidée à ne cueillir le fruit qu'au moment de sa parfaite maturité ! Elle demeura longtemps absorbée dans ses pensées et peu à peu son dessein se précisa : le seul homme qu'elle eût jamais aimé l'avait bafouée en affichant sa préférence pour cette mince fille aux cheveux noirs et bouclés... Maintenant, elle avait barre sur elle !

Les jours suivants, Rosalie amena Ginesta à parler encore et, bribe à bribe, elle obtint tous les détails qui l'intéressaient. L'incident avait impressionné Ginesta si profondément qu'elle se rappelait le mot à mot de la note de Mme Falkland, la date exacte où elle avait été écrite, le nom des personnes mêlées à l'acte d'adoption et l'adresse de l'hôpital dans le Gloucestershire.

— Vous savez peut-être, Rosalie chérie, que nous avons longtemps vécu dans le Gloucestershire à « Simond's Gate » ; c'est un tout petit trou. Je ne me le rappelle pas nettement : j'étais encore un bébé quand nous avons quitté le pays. Bien entendu, maman avait adopté Honor quatre ans avant que j'apparaisse sur la scène ; Honor a toujours été un ange pour moi et je l'ai toujours adorée. Oh ! combien je voudrais n'avoir jamais trouvé ces papiers !

Ginesta, encouragée par la sympathie manifeste de son interlocutrice, était heureuse de soulager son cœur, et Rosalie écoutait avec avidité.

A la date fixée, Ginesta prit le train pour Paris, escortée par un chaperon de tout repos. Peu après, Rosalie s'absenta à son tour pour passer quelques jours chez des amis à la campagne.

Quinze jours s'étaient écoulés sans qu'Honor eût reçu aucune nouvelle de Talbot. Enfin lui vint un télégramme disant qu'il était arrivé sain et sauf. Si Ginesta, à ce moment, avait pu voir la figure d'Honor, transfigurée par le soulagement et la joie, elle n'aurait plus ajouté foi aux affirmations de Rosalie. Pour Honor, soudain, le décor de sa solitude venait de s'éclairer. Elle se dirigea vers sa chambre et sentant que les larmes lui montaient aux yeux, elle ouvrit un tiroir pour chercher un mouchoir : le hasard voulut qu'elle trouvât sous sa main celui que Quentin lui avait donné le jour où, après avoir déjeuné dans le petit restaurant, ils avaient, obéissant à une impulsion folle, uni leur deux destinées. Les mots que le donateur avait écrits au crayon sur l'ourlet étaient encore visibles :

« A Pierrette, en échange d'une rose blanche ! »

Avait-il conservé la rose ? se demanda-t-elle.

« Non, sans doute ! Un mouchoir, c'était différent ! Qui donc jetterait un joli mouchoir ? »

Elle prit la toile fine et l'appuya contre sa joue, essuyant les larmes qui coulaient de ses yeux brillants, en murmurant :

— Dieu soit béni ! *il* est arrivé au but sain et sauf !

Naturellement, elle dut attendre assez longtemps une lettre explicative. Quand finalement la lettre arriva, Honor demeura assez perplexe après l'avoir lue. Toute la première partie avait trait aux affaires de Mme Talbot mère. Il avait constaté tout de suite, écrivait-il, que le régisseur, après avoir assuré à Mme Talbot que les propriétés n'avaient ni valeur actuelle ni possibilités d'en acquérir, s'était arrangé en sous-main pour conclure une vente fictive. Il s'agissait de pouvoir éventuellement disposer à son profit personnel de terrains où des gisements de pétrole avaient été découverts.

« J'ai eu rapidement raison de lui d'ailleurs, en employant les seuls moyens susceptibes d'impressionner un individu de cette espèce. Si les devis et plans établis sont exacts, la petite maman sera bientôt multimillionnaire. J'ai eu beaucoup à faire depuis mon arrivée, comme vous pouvez l'imaginer, pour débrouiller la trame de mensonges patiemment tissée par cette canaille. En même temps, je me suis essayé à dévider l'écheveau de mes pensées et de mes émotions. Ici, sous un ciel qu'on ne peut même imaginer à Londres, perdu dans ces immenses étendues où la solitude nous étreint de toutes parts, il semble que l'on voit plus clair en soi-même ! Quand, à Londres, je vous demandais si vous vouliez faire quelque chose pour moi, vous répondiez toujours : « Naturellement », en appuyant votre acquiescement d'un signe de tête que vos boucles amplifiaient ! Eh bien ! épouse-amie, je vais vous demander encore de faire quelque chose pour moi. Vous rappelez-vous que vous m'avez dit ou plutôt que vous avez refusé de me dire — tout en finissant par le laisser comprendre — que vous aviez de l'affection pour un homme ? C'était le jour de ma visite à Brighton, après le déjeuner. Je ne viens pas vous poser des questions : peu importe de qui il s'agit, le fait est que cet aveu me préoccupe beaucoup. Je n'aurais jamais dû vous permettre de mêler votre vie à la mienne de cette façon.

« Enfin voici ma requête : je vous supplie de voir cet homme aussi rarement que possible pendant mon absence. Prenez cette recommandation, chère, dans le sens où je l'attends : je sais que vous avez toujours été et que vous serez loyale envers moi jusqu'à votre dernier soupir. Ce n'est pas cette question qui me tourmente. Je sais qu'il est difficile de ne pas souhaiter rencontrer une personne qu'on aime tendrement, mais quand on est mariée à un homme et qu'on en aime un autre, le risque est grand.

« Je vous demande donc de refréner votre désir jusqu'à mon retour. J'ai une expérience du monde que je ne vous souhaite pas. Je sais ce qu'on dit, l'interprétation que l'on donne à des actions en elles-mêmes innocentes. Croyez bien, chère petite, que dès mon retour, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour remettre les choses au point, avec votre seul intérêt en vue. En attendant, conformez-vous à mon vœu ; n'attirez d'aucune manière l'attention du monde sur vous et sur l'homme que vous aimez. Si celui-ci est digne de vous, il partagera mon opinion.

(*à suivre*).